

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Politiques et sociales

CODE: 99 20 01 U 35 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les notions théoriques de base relatives au travail psychosocial ;
- ◆ de maîtriser un vocabulaire professionnel ;
- ◆ de s'initier à l'articulation de fondements théoriques aux activités du champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement ... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur – C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs aux domaines de la psychologie, de la théorie de la communication, de la sociologie et des sciences médico-sociales ;
- ◆ de préciser la pertinence de ces apports conceptuels à la pratique professionnelle de l'assistant social ;
- ◆ au départ d'une situation susceptible d'être rencontrée dans un espace professionnel, de relever les caractéristiques relatives aux domaines de la psychologie, de la théorie de la communication, de la sociologie et des sciences médico-sociales en les reliant au champ professionnel de l'assistant social.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Psychologie générale

- ◆ de définir la psychologie, ses buts, ses champs d'intervention ;
- ◆ de décrire les principaux courants de la psychologie ;
- ◆ de caractériser leurs spécificités et de préciser leurs limites ;
- ◆ de décrire les concepts de base de la psychologie du développement tout au long de la vie ;
- ◆ d'expliciter les concepts de psychologie générale utiles à la pratique de l'assistant social : personnalité, émotions, perceptions, motivation, comportement social, ... ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes issues de la vie professionnelle.

4.2 Psychologie sociale

- ◆ d'illustrer des concepts de base comme les représentations sociales, l'identité sociale, la perception sociale, la catégorisation sociale, l'attribution causale, ... ;
- ◆ d'identifier les effets réciproques entre individus et collectivités au travers des notions telles que : groupe de référence, groupe d'appartenance, fonction normative, discrimination, rapport à l'autorité ... ;
- ◆ d'illustrer quelques phénomènes de groupe tels que : statuts, rôles, influence, pression de conformité, normes, leadership ... ;
- ◆ d'identifier les groupes comme lieux de différenciation et de changement ;
- ◆ de percevoir l'impact de certains phénomènes sociaux (stéréotypes, préjugés, valeurs, discriminations, ...) dans les relations avec autrui ;
- ◆ de repérer les processus psychosociaux constitutifs de phénomènes sociaux (racisme, violence, ...)

- ◆ de repérer l'influence des phénomènes psychosociaux dans le travail social ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes issues de la vie professionnelle.

4.3 Théorie de la communication

- ◆ de différencier information et communication ;
- ◆ d'appréhender de manière critique différentes conceptions de la communication, scientifiques ou autres ;
- ◆ d'indiquer les limites de ces conceptions théoriques ;
- ◆ d'illustrer le processus de rétroaction et son utilisation comme outil de communication ;
- ◆ d'intégrer la notion de contexte, lorsqu'il donne un sens à un comportement en situation de communication ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes issues de la vie professionnelle.

4.4 Sociologie générale et statistiques

- ◆ de définir la sociologie, ses buts, ses champs d'intervention ;
- ◆ de définir des concepts sociologiques de base tels que culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, intégration et exclusion, ... ;
- ◆ d'en identifier l'application dans le champ du travail social ;
- ◆ d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ de situer l'individu dans le contexte sociétal de manière à en évaluer les influences réciproques ;
- ◆ de caractériser les méthodes et techniques de la sociologie : collecte des informations, traitement des données, analyse et exploitation des résultats ;
- ◆ de s'approprier
 - les concepts de base de la statistique descriptive (moyenne, médiane, mode, variance, écart-type, quantile,...),
 - la technique du croisement de variables et son analyse,
 - les notions de base du calcul des probabilités ;
- ◆ d'illustrer l'utilité et les limites de l'outil statistique dans la recherche en sciences humaines.

4.5 Sciences médico-sociales

- ◆ de définir les concepts fondamentaux en rapport avec la santé : promotion, prévention, éducation, maladies, ergonomie, ... ;
- ◆ d'identifier et décrire les principales pathologies et citer les principaux modes de prise en charge (dépression, assuétudes, maladies neurologiques, maladies sexuellement transmissibles, cancers, ...) ;
- ◆ d'identifier et décrire les principaux handicaps (moteurs, mentaux, sensoriels, ...) et citer les principaux modes de prise en charge ;
- ◆ d'appréhender les interactions entre les facteurs socioculturels et économiques, et la santé ;
- ◆ d'identifier les répercussions de la maladie au niveau social, professionnel, familial et personnel.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychologie générale	CT	B	30
Psychologie sociale	CT	B	24
Théorie de la communication	CT	B	16
Sociologie générale et statistiques	CT	B	34
Sciences médico-sociales	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160